

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 MARS 2014

Présents : BAUDIN Laurent, BERTRAND Elisabeth, CHAGNOLEAU Brigitte, GONNORD Berty, HAMON Jean, JEAN Guillaume, MESNARD Alain, PICHAUD Eglantine, SCAFARTO Raymonde, TETEAU Martine.

Absente non excusée : RONDEAU Gaëlle.

Secrétaire : PICHAUD Eglantine.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle rend compte des décisions qu'elle a prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2011.

- Signature d'un devis établi par la Société NEVADIS - Leader collectivité - BP 505 à VALENCE (26005) pour la fourniture de 20 clous en bronze, pour un montant de 356,40 € TTC.

I - COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 FEVRIER 2014.

Compte-rendu approuvé

II – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013.

Le Compte Administratif 2013 est présenté aux membres du Conseil Municipal par Madame Martine TETEAU, doyenne d'âge de l'assemblée. Il résume la comptabilité de l'ordonnateur de la Commune de Mallièvre. A la clôture de l'exercice 2013, le Compte Administratif fait apparaître un résultat global déficitaire de 90 749,40 €uros se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 87 447,33 €uros et pour la section d'investissement par un solde négatif de 178 196,73 €uros. Après le retrait de Madame Raymonde SCAFARTO, Maire, il convient d'approuver le Compte Administratif suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		26 598,92		50 000,00		76 598,92
Opérations de l'exercice	157 746,90	218 595,31	846 689,12	618 492,39	1 004 436,02	837 087,70
TOTAUX	157 746,90	245 194,23	846 689,12	668 492,39	1 004 436,02	913 686,62
Résultats de clôture		87 447,33	178 196,73		90 749,40	
TOTAUX CUMULES	157 746,90	245 194,23	846 689,12	668 492,39	1 004 436,02	913 686,62
RESULTATS DEFINITIFS		87 447,33	178 196,73		90 749,40	

Madame le Maire justifie le résultat déficitaire qui est dû au fait que la quasi-totalité des dépenses relatives aux travaux d'aménagement du centre bourg ont été réglées sur l'exercice 2013 (98,95 %) alors que les subventions attendues ne sont pas toutes perçues. Il reste à percevoir :

- 21 554,82 € de la Région des Pays de la Loire sur les tranches 1 et 3
- 8 250 € du Département de la Vendée pour le suivi des travaux
- 56 322,70 € de la Région des Pays de la Loire sur la tranche 2
- 5 876,14 € d'enveloppe parlementaire sur la tranche 2

Soit un total de 92 003,66 € de recettes attendues en 2014.

Il reste à régler 7 603,28 €, soit 1,05 % du montant total du marché.

Compte administratif approuvé par 9 voix

III – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013.

Le Compte de Gestion 2013 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2013 exécutées par le Comptable public de la Commune de Mallièvre. A la clôture de l'exercice 2013, le Compte de Gestion fait apparaître un résultat global déficitaire de 90 749,40 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 87 447,33 € et pour la section d'investissement par un solde négatif de 178 196,73 €.

Compte de gestion approuvé à l'unanimité.

IV – CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE : RENOVATION DE DEUX MAISONS DE TISSERANDS ET LEUR TRANSFORMATION EN NOUVELLE MAIRIE.

Madame le Maire informe le conseil qu'un avis de marché public (procédure adaptée, marché inférieur à 25 000 € H.T.) est paru dans Ouest France en date du 29 janvier dernier pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation de deux maisons de tisserands et leur transformation en nouvelle mairie.

A la date de limite de remise des offres fixée au 20 février 2014 à 12 h 00 la Commune a enregistré 9 offres. L'analyse de ces offres a eu lieu le 24 février et il a été décidé de rencontrer 3 entreprises pour un entretien complémentaire, le 10 mars.

Suite à ces auditions, Madame le Maire propose de retenir l'entreprise FOREST DEBARRE, architecte DPLG à Nantes pour un montant de 12 000 € H.T.

Choix de l'entreprise FOREST DEBARRE approuvé à l'unanimité.

Séance levée à 20 h 30.

